FAITES-Y ATTENTION;

CROYEZ-MOI;

OU

AVIS

Aux Communautés, Corporations, Bourgeois, &c. &c., formant la Nation de la Province de Bretagne;

SUR

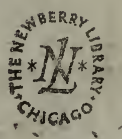
La nomination de leurs Représentants aux États-Généraux.



1789.

A
MES CONCITOYENS.

Trop jeune, ô mes Concitoyens! pour vous rendre service par mes démarches, que je me trouverois heureux, si je pouvois au moins vous être de quelque utilité par mes écrits!



AVIS

Aux Communautés, Corporations, Bourgeois, &c. &c. &c., sur la nomination de leurs Représentants aux États-Généraux.

INTRODUCTION.

PEUPLE *Français*, votre *Roi* vous appelle pour concourir avec lui à la réforme des abus qui vous rendent malheureux, & qui affligent ſon cœur.

Il veut que votre bonheur ſoit immuable comme ſa puiſſance.

Béniſſons-le, ce bienfaiſant *Monarque*, & qu'il vive ſur la terre, auſſi long-temps qu'il doit régner dans nos cœurs!

Il voudroit que tout ſon Peuple fût auprès de lui; mais tout ſon peuple eſt trop nombreux pour que cela ſoit poſſible : il faut donc que nous nommions des Repréſentants dignes de le remplacer; & c'eſt ſur cette nomination, qui doit

être faite avec la plus ſcrupuleuſe exactitude ; que j'offre quelques *Avis* à mes Concitoyens.

LIBERTÉ.

IL faut qu'il y ait la plus grande *liberté* dans le choix que vous ferez de vos Députés pour les Etats-Généraux ; *qui que ce ſoit*, ne peut gêner votre opinion, ni vous empêcher de dire votre avis. — *Croyez-moi*, ce n'eſt plus le moment d'avoir des *conſidérations.* (1)

Le droit de chaque Citoyen pour la cauſe commune eſt abſolument *égal.* Perſonne ne peut prétendre y avoir un droit ſupérieur ; il faudroit même ſe défier de celui qui auroit cette prétention.

CONCORDE.

DANS ce moment, les intérêts des *Privilégiés* ſont trop différents des nôtres, pour que l'*union* puiſſe régner entre eux & nous. Mais par notre modération & notre ſageſſe, établiſ-

(1) C'eſt un terrible Chapitre, & qui a déjà bien fait du mal, que celui des *conſidérations* ; on en feroit un gros livre ; & tout l'eſprit du monde n'en feroit jamais qu'un fort mauvais livre.

ſons-y la *Concorde*, juſqu'à ce qu'une égalité plus parfaite nous uniſſe à jamais.

Exclusions.

Vous devez faire la plus grande attention aux excluſions réclamées dans les Arrêtés de vos Communes, auxquels vous avez adhéré. Il ne faut pas prolonger les abus contre leſquels on réclame ; ce ſeroit une contrariété de laquelle il naîtroit un grand mal.

Vous ne devez pas nommer un homme en place, parce qu'il eſt en place ; ce motif de bienſéance pourroit conſacrer un uſage dont la vanité s'efforceroit de faire une loi.

A cet égard, c'eſt ſur-tout des Corps dont il faut ſe défier ; ils ſont toujours tout prêt à ériger *en loi* ce qu'on a fait une fois pour eux par une puſillanime conſidération.

Ceux qui ſollicitent les voix de quelque maniere que ce ſoit, doivent être exclus. Quand un homme a du mérite, & qu'il a une conſcience pure, il ne fait point de baſſes démarches pour être choiſi ; il attend cette juſtice de ſes Concitoyens : ſi un autre que lui eſt nommé, ſûr qu'ils auront fait un meilleur choix ;

il les félicite d'avoir parmi eux des Citoyens plus dignes que lui de les représenter. (1)

CHOIX DES DÉPUTÉS.

APRÈS vous avoir désigné les gens que vous devez exclure, je vais tâcher de vous indiquer, autant qu'il est possible, ceux que vous devez élire. (2)

Pour être élu Député, il faut être né *Français*, majeur indépendant, & d'une intégrité reconnue.

Chaque Ordre doit choisir ses Députés dans son Ordre.

Gardez-vous bien de choisir vos Représentants dans un Ordre qui ne seroit pas le vôtre. Les hommes qui vous représenteront doivent

---

(1) » Le Lacédémonien Pédarete se présente pour » être admis au Conseil des Trois Cents ; il est rejetté. Il s'en retourne tout joyeux de ce qu'il s'est » trouvé dans Sparte trois cents hommes valant mieux » que lui. Je suppose cette démonstration sincere, & » il y a lieu de croire qu'elle l'étoit. Voilà le Citoyen. » [J. J. *Rousseau*, dans son *Emile.*]

(2) Les Lettres de convocation pour cette Province vous indiqueront la forme qu'il faudra observer pour *l'élection* de vos *Députés*.

193

avoir les mêmes intérêts que vous à ſoutenir. Les *Nobles* ne peuvent vous repréſenter. Lorſqu'ils veulent conſerver leurs *Privileges*, & que vous en demandez l'abolition, *peut-on penſer* qu'il plaideront cette cauſe en votre faveur ?

Choiſiſſez des hommes *fermes*, *inſtruits*, & ſur-tout *intégres*.

Fermes, parce que lorſqu'on a de bons principes, ce n'eſt qu'avec de la vigueur & du caractere, qu'on les ſoutient, & que l'on parvient à les faire adopter aux autres.

Inſtruits, parce que celui qui ne ſçait rien, & qui veut ſoutenir ſon opinion, n'eſt qu'un entêté fort dangereux.

Sur-tout intégre, parce qu'il ne ſuffit pas d'être *ferme* & *inſtruit*, il faut encore avoir une conſcience pure ; l'homme qui s'écarte de ſes devoirs, quelque fermeté & quelqu'inſtruction qu'il ait, finit par être mépriſé. Eſt-il honnête ? Ses mœurs, ſon langage, ſes manieres, tout prévient en ſa faveur, il ſuffit de l'écouter pour qu'il vous perſuade.

L'homme qui réunira toute ſes vertus, ſans prétentions, ſans âpreté, ſans ambition, & qui n'aura pas craint de plaider hautement votre cauſe, voilà l'homme que vous devez choiſir.... Que ne puis-je le nommer ? O mes Conci-

toyens ! Si vous l'honnorez de votre choix, après avoir tout ſacrifié pour vous & pour ſa Patrie, il quittera la Ville pour aller dans nos Champs jouir du bonheur auquel il aura contribué, & il n'en ſortira que pour vous être utile encore.

Objets que vous devez recommander particuliérement à vos Députés.

C'EST avec les Repréſentants du Tiers-Etat réunis, que chaque Député prendra les inſtructions qui lui ſeront néceſſaires. Elles doivent tendre toutes à détruire les abus introduits dans le Royaume, tant ſur les impoſitions, leur nature, leur proportion, que ſur l'Adminiſtration de la Juſtice, &c. &c.

Cependant, il eſt des choſes que vous ne ſçauriez trop leur recommander.

1°. Que vous regarderez toujours le *Monarque* comme *Chef unique* & *ſuprême de toute Juſtice.* Que lui ſeul aura à ſa diſpoſition les faveurs, les graces & les emplois.

2°. Que lorſque la Nation aura réformé les

abus contraires aux droits de l'*homme* & du Citoyen, comme il n'eſt pas de la ſageſſe humaine de faire dans un inſtant des Loix qui aſſurent à jamais la tranquillité de tous, vous demandez des *Etats-Généraux* de cinq ans en cinq ans, compoſés des Repréſentants de la Nation, librement choiſis par elle.

3°. Que dans cette Aſſemblée chacun y donnera ſa voix *hautement*, afin de connoître les *amis ou les ennemis du Peuple.*

4°. Que ne voulant, ni ne pouvant empêcher un Noble d'être Noble, un Evêque d'être Evêque, que vous exigez ſeulement que l'on aboliſſe les Privileges d'Exemptions, parce qu'ils grevent la partie du Peuple la plus indigente ; & que les Membres d'un Etat, qui en partagent tous les avantages, doivent, ainſi que le Peuple, en ſupporter les charges & l'aider dans ſes beſoins.

5°. Que la maniere de punir les Criminels ſoit la même pour les Nobles & les Roturiers. Que vos Députés engagent ſur-tout la Nation à détruire cet *infâme préjugé* qui déshonore une famille honnête dont l'un des parents aura ſubi le châtiment qu'exige le crime.

Au reſte, vous devez vous en rapporter à

la ſageſſe de vos Députés, dont les intérêts ſont les mêmes que les vôtres.

Tous ceux qui auront des *connoiſſances d'abus particuliers & locaux*, remettront leurs *Mémoires* à leur Municipalité, qui réunira dans un ſeul *cahier d'inſtructions*, tout ce que l'Ordre aura à demander aux *Etats-Généraux* prochains.

Aux Députés élus pour les États-Généraux.

VOUS, que vos Citoyens ont jugé dignes de les repréſenter ; vous, dont j'envie le ſort heureux, vous n'avez pas beſoin de mes conſeils, je le ſçais. Cependant daignez me lire un inſtant, & que votre indulgence pardonne aux expreſſions de mon cœur.

Défiez-vous des moyens que l'on peut employer pour vous ſéduire ; nul intérêt particulier ne doit vous maîtriſer, & les grandeurs ne doivent être rien pour vous. Le bonheur ſeul de la Nation doit être votre récompenſe.

Songez que toute la France, l'Univers entier, aura les yeux ſur vous : ſi vous trahiſſez la Nation. . . voués à l'infamie & à l'exécration, rien ne pourra vous ſouſtraire à la haine de vos Compatriotes ; mais ſi au contraire, vous rempliſſez dignement votre miſſion honorable, quelle gloire vous attend ! . . .

C'eſt dans l'auguſte *Aſſemblée de la Nation* ; c'eſt avec votre ROI que vous allez concourir à la réforme des Loix qui vont lier à jamais, par un bonheur commun, le Mo-

358 768

narque (1) & ſes Sujets. Uniſſez-vous ſur-tout à vos Freres, Habitants des Campagnes. —Laſſez du Tourbillon des Affaires, qu'il vous ſera doux un jour, de trouver parmi eux la tranquillité, & des amis reconnoiſſants avec leſquels vous puiſſiez bénir ce bon *Roi*, qui va faire régner parmi nous, le bonheur, la juſtice & l'égalité. — Et vous, utiles & modeſtes Habitants des Campagnes, quittez votre chaumiere, gardez votre ſimplicité & votre franchiſe; venez à la Cour, & après y avoir dit la vérité, retournez à votre chaumiere.

---

(1) Voyez les Lettres de Convocation d'Henri III, pour les Etats-Généraux de 1576 & 1588; dans ceux du 6 Août 1576, il dit : *qu'il promet d'exécuter entiérement eſt ce qui aura été fait auxdits Etats.* Et dans celle du 9 Juillet 1588, *réitérons préſentement l'aſſurance de ne nous départir, ni diſpenſer jamais de ce que nous aurons ordonné, conclu & arrêté dans une ſi notable Aſſemblée.*